



INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE

2022/2023

Ecole

RAPPEL : Le paiement des repas s'effectue au réel

Le porte-monnaie électronique doit toujours être en positif

Prix unitaire du repas : **5,80€**

M., Mme, _____

Parents de l'élève _____ en classe de _____

Souhaitent une inscription annuelle

- Les données seront saisies par l'établissement scolaire (1,2,3 ou 4 jours)
- Désinscription ponctuelle autorisée le matin jusqu'à 10 heures (sur Ecole Directe ou mot dans le carnet de correspondance), au-delà le repas sera facturé
- Absence de l'élève : désinscription automatique

Cochez les jours où votre enfant restera à la cantine

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

Ne souhaitent pas une inscription annuelle

Inscription ponctuelle :

- Les parents cochent le/les jours sur Ecole Directe avant 10 heures
- Présentation d'un mot sur le carnet de correspondance le matin avant 10 heures : le personnel référent effectuera la réservation.
- Une fois la réservation effectuée, désinscription autorisée jusqu'à 10 heures le matin, au-delà le repas sera facturé
- Absence de l'élève : désinscription automatique

Modalités de paiement :

Porte-monnaie électronique pour chaque enfant **à alimenter de manière anticipée**

- Par carte bancaire sur Ecole Directe
- Par chèque (à l'ordre de FANB)
- En espèces : sur le site Ecole auprès de Mme DOGLIATTI ou M. MARGUET
sur le site Collège/Lycée auprès de Mme SCHULLER ou Mme ZINGONE

DATE :

SIGNATURE DES PARENTS :